



# **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie**, le **09 septembre 2026**, à **20H30**.

Affiché le 02/09/2026

## **ORDRE DU JOUR**

Session ordinaire

- 01 - Délibération relative à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance
- 02 - Délibération relative à la souscription de l'assurance statutaire du personnel
- 03 - Autorisant le lancement du projet « réparation du four à pain »
  
- 04 - Autorisant le lancement du projet réfection des abords de la route du Mayne et Impasse du Nicou
- 05 - Relative à la division parcellaire et à l'incorporation d'une partie au domaine public – Section B n°273, lieu-dit « Le Bourg », Saint-Cyr-la-Rochelle
- 06 - Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze
- 07 - Portant sur la participation aux frais de scolarité de l'école d'Objat - Année 2025-2026
- 08 - Participation de la commune de Vars aux frais du RPI Saint-Cyr-la-Rochelle/Vars pour l'année scolaire 2025-2026
  
- 09 - Participation de la commune de Saint Cyprien aux frais scolaires 2025-2026
- 10 - Participation de la commune de Saint Aulaire aux frais scolaires 2025-2026
- 11 - Participation de la commune de Voutezac aux frais scolaires 2025-2026
- 12 - Tarification cantine 2026-2027
- 13 - Portant sur les tarifs de la garderie
- 14 - Autorisation de signature de la convention "Clap théâtre" avec l'association Bouge ton coq et le Comité des fêtes.
  
- 15 - Questions diverses

Le Maire, Mme Nelly DUFFAUT

